



**TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 23 AOUT 2016**  
(suite à la délibération du conseil municipal en date du 22 août 2016)

Commune de  
Castelnau de Guers

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (ALP)**

	Période de vacances à vacances (environ 6 semaines)		Ponctuel à la carte	Délai d'inscription
Pour 1 enfant	Forfait garderie période matin <u>OU</u> soir	Forfait garderie période matin <u>ET</u> soir	carnet de 10 tickets à utiliser soit le matin soit le soir (utilisable toute l'année)	<b>Au plus tard, la veille du 1er temps d'accueil souhaité</b>
Quotient familial - de 1600€	<b>6 €</b> (soit 0,20€/garderie)	<b>10 €</b> (soit 0,16€/garderie)		
Quotient familial + de 1600€	<b>12 €</b> (soit 0,40€/garderie)	<b>20 €</b> (soit 0,33 €/garderie)		

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

Mercredi et vacances scolaires

	Quotients Familiaux	Tarifs (par 1/2 journée)	Délai d'inscription
Castelnaulais Pour 1 enfant	*moins de 800 €	<b>1 €</b>	<b>Au plus tard, 3 jours avant le 1er d'accueil souhaité</b>
	de 800 € à 1000 €	<b>3,30 €</b>	
	de 1000 € à 1600 €	<b>4,00 €</b>	
	Plus de 1600 €	<b>4,80 €</b>	
Non Castelnaulais Pour 1 enfant	*moins de 800 €	<b>2,50 €</b>	
	plus de 800 €	<b>4,80 €</b>	

\*Une déduction de 2,30 € est appliquée aux familles ayant un quotient familial inférieur à 800 € (régime CAF uniquement)

**RESTAURATION SCOLAIRE (CANTINE)**

	Tarif unique	Délais d'inscription	
1 repas	<b>3,95 €</b>	<b>En période scolaire : Avant mercredi 12H00 pour les repas de la semaine suivante.</b>	<b>En période de vacances : 3 jours (ouvrables) avant le 1er repas souhaité.</b>

Mode de paiement : chèque à l'ordre du trésor public et espèces. Les attestations de paiement sont délivrées sur demande.

Les repas cantines et l'ALSH/ALP doivent être réglés séparément.

**Horaire du guichet d'inscription en Mairie du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00  
et les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16H00 à 18H00.**